

Titre	Date et Lieu Coût éventuel	Prérequis	Date limite d'inscription (sous réserve de places disponibles)	
<b>Formations initiales prises en charge par l'ANDPC</b>				
<a href="#">DPC-SIAMS 2_13h</a> <a href="#">Formation initiale des MSU : Formation à l'accueil d'un étudiant de 2e cycle</a>	<b>J-V 22-23 janvier 2026</b>	<b>Ne pas être déjà agréé MSU de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle</b>	<i>Avant le 09 janvier</i>	
<a href="#">DPC-SIAMS 3_14h</a> <a href="#">Formation initiale des MSU : Formation à l'accueil d'un étudiant de 3e cycle</a>	<b>J-V 29-30 janvier 2026</b> à Angoulême présenter les dossiers complets à la commission d'agrément de novembre 2025* (pour un premier accueil en mai 2026)		<i>Avant le 15 janvier</i>	
<a href="#">DPC-SIAMS 3_14h</a> <a href="#">Formation initiale des MSU : Formation à l'accueil d'un étudiant de 3e cycle</a>	<b>J-V 11-12 juin 2026</b> à défaut 25-26 juin à Poitiers présenter les dossiers complets à la commission d'agrément de juin 2026* (pour un premier accueil en nov 2026)		<i>Avant le 15 mai</i>	
*un pré agrément sera accordé pour débiter MSU au semestre suivant si la commission d'agrément a lieu avant la formation et que le dossier d'agrément est complet (sauf attestation de formation) à la date de la commission : ceci permet de commencer à accueillir au semestre suivant la formation.				
<b>Formations complémentaires prises en charge par l'ANDPC</b> Sans autre condition que celle d'être formé pour l'autre cycle				
<a href="#">FCom2 : Formation complémentaire pour l'accueil d'un étudiant de 2e cycle</a>	<b>J 15 oct 2026 ou 22 oct</b>	être agréé MSU 3 <sup>e</sup> cycle Fournir l'attestation d'agrément ARS si la formation n'est pas récente et enregistrée sur l'ANDPC.	<i>Avant le 01 octobre</i>	

## Formations continues prises en charge par l'ANDPC

Pour les MSU agréés 3e cycle et dont la formation initiale (SIAMS2 ou SIAMS3) date de plus d'un an.

Les droits sont de 21 heures sur 5 ans (1/1/2025 au 31/12/2029), en sus de son droit de tirage ANDPC triennuel pour le DPC classique.

**Penser à garder 3h pour la formation de MSU Dr Junior si nécessaire.**

Titre	Date et Lieu Coût éventuel	Nos conseils	
FCS3_7h : Supervision directe des étudiants de 2e ou 3e cycle en stage de médecine générale	<b>J 26 mars 2026</b>  à Saintes	Vous recevez des N1 ou externes, c'est la première étape du parcours de formation continue.	
<a href="#">FCS4.6 14h :</a> <a href="#">supervision indirecte et outils de supervision</a> <a href="#">rétroaction constructive,</a> <a href="#">écoute active et bienveillante,</a> <a href="#">communication persuasive, analyse transactionnelle, négociation</a>	<b>J-V 11-12 Juin 2026</b>  à Angoulême	Vous recevez des N1 et avez effectué le S3, pour vous former à la supervision indirecte et pouvoir recevoir des SASPAS (ou continuer à en recevoir).	
<a href="#">DPC-FCS4.6 14h :</a> <a href="#">supervision indirecte et outils de supervision</a> <a href="#">rétroaction constructive,</a> <a href="#">écoute active et bienveillante,</a> <a href="#">communication persuasive, analyse transactionnelle, négociation</a>	<b>J-V 1-2 oct 2026</b> <b>ou 8-9 oct</b>  à Poitiers	Vous recevez des N1 et avez effectué le S3, pour vous former à la supervision indirecte et pouvoir recevoir des SASPAS (ou continuer à en recevoir).	

En cas de difficultés à s'inscrire à des formations initiales/complémentaires/continues à la maîtrise de stage sur le site de l'ANDPC, merci d'expliquer votre situation à l'ANDPC (**01 48 76 19 05** ou par courriel à [derogation\\_msu@agencedpc.fr](mailto:derogation_msu@agencedpc.fr)) et mettre CNGE formation [cngeformation@cnge.fr](mailto:cngeformation@cnge.fr) et le secrétariat en copie des échanges [secretariat.cogems.pc@gmail.com](mailto:secretariat.cogems.pc@gmail.com). Il semble y avoir des "erreurs" sur les parcours enregistrés par l'ANDPC, et que cela ne donne pas la visibilité de certaines formations attendues.